<RepeatBlock-Amend><Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>5</NumAm>

Amendement <NumAm>5</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 1 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
|   | ***1 bis. est conscient des doutes et du mécontentement des citoyens en ce qui concerne l’incidence de la politique commerciale internationale de l’UE sur leur vie quotidienne, au vu de l’augmentation des disparités sociales; appelle à une réorientation de la politique commerciale internationale de l’UE, pour refléter plus précisément la nécessité de contribuer à une meilleure protection de l’emploi et des droits sociaux et à une répartition équitable des richesses entre citoyens au sein de l’UE et entre l’UE et les pays tiers partenaires, ainsi que de contribuer de manière constructive à la mise en œuvre du programme des Nations unies à l’horizon 2030 en matière de développement durable; invite tous les États membres de l’UE d’agir de manière adéquate et de manière ambitieuse afin de s’acquitter de leurs obligations d’apporter une réponse décisive concernant l’objectif 17, et à exercer une influence sur les stratégies permettant d’atteindre les autres objectifs, de la lutte contre la pauvreté à la consommation et à la production durables, en passant par le développement industriel, l’innovation et les infrastructures, le développement rural et la réponse aux défis environnementaux, y compris le changement climatique; demande le renforcement des services publics, en tenant dûment compte de la santé humaine grâce au respect du principe de précaution, ainsi que le respect de la diversité culturelle et de la dignité humaine, y compris des migrants, le soutien à la paix et au droit international, en excluant toutes les mesures extraterritoriales, et le renforcement du dialogue et de la négociation au niveau multilatéral et international;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>6</NumAm>

Amendement <NumAm>6</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 2</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 2.prend acte de ***l’importance économique grandissante du continent asiatique*** ainsi que du ***retrait progressif*** des États-Unis des échanges commerciaux et de ***l’incertitude*** qui ***en découle*** pour le commerce international, ainsi que des critiques nationales à l’encontre de la politique commerciale internationale et des demandes en faveur d’un commerce équitable; invite la Commission à ajuster sa politique commerciale afin de réagir à ces évolutions et à être plus réactive et responsable, tout en se dotant d’une stratégie à plus long terme qui tienne compte de ces changements du contexte international; souligne que, dans ce contexte mondial en pleine mutation, le rôle de l’Union dans la défense d’une stratégie commerciale fondée sur des valeurs s’avère de plus en plus important pour les citoyens européens; | 2.prend acte de ***la force et de l’influence économiques croissantes des divers pays d’Asie, notamment la Chine et l’Inde, dans l’économie mondiale,*** ainsi que ***de l’impact croissant*** du ***développement de l’Afrique et l’Amérique latine, qui sont des facteurs importants dans un monde globalisé et au regard du bien-être, de la paix et de la stabilité dans le monde; prend également acte du changement de stratégie de l’actuel gouvernement*** des États-Unis***, qui consiste à faire chanter les pays tiers avec la stratégie «America first», en les menaçant d’un retrait progressif*** des échanges commerciaux et ***en déstabilisant les structures commerciales multilatérales, y compris le mécanisme*** de ***l’OMC et son système de règlement des différends, ce*** qui ***génère une incertitude*** pour le commerce international, ainsi que des critiques nationales à l’encontre de la politique commerciale internationale et des demandes en faveur d’un commerce équitable; invite la Commission à ajuster sa politique commerciale afin de réagir à ces évolutions et à être plus réactive et responsable, tout en se dotant d’une stratégie à plus long terme qui tienne compte de ces changements du contexte international; souligne que, dans ce contexte mondial en pleine mutation, le rôle de l’Union dans la défense d’une stratégie commerciale fondée sur des valeurs s’avère de plus en plus important pour les citoyens européens; ***invite la Commission à s’opposer fermement et efficacement à toute mesure extraterritoriale prise par les États-Unis ou tout autre partenaire;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>7</NumAm>

Amendement <NumAm>7</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos, Merja Kyllönen</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 3</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 3.souligne l’importance croissante des services, en particulier des services numériques, et notamment leur rôle accru dans le commerce des marchandises (mode 5), les flux de données et le commerce électronique dans le cadre du commerce international; insiste sur la nécessité de renforcer les règles internationales régissant ces secteurs afin de garantir des avantages concrets pour les consommateurs, un meilleur accès aux marchés étrangers pour les entreprises européennes et le respect des droits fondamentaux partout dans le monde, notamment de la protection des données et de la vie privée; souligne que la protection des données à caractère personnel n’est pas négociable dans les accords commerciaux, estime que les accords commerciaux devraient servir à renforcer les droits numériques des citoyens et rappelle sa position sur la protection des données et le commerce électronique formulée dans sa résolution intitulée «Vers une stratégie pour le commerce numérique»; souligne que la politique commerciale de l’Union peut jouer un rôle essentiel dans la réduction de la fracture numérique; encourage la Commission à promouvoir la stratégie pour le commerce numérique dans les négociations d’ALE en cours et à venir, ainsi qu’au sein de l’OMC; demande que des chapitres sur le commerce numérique soient inclus dans tous les accords commerciaux futurs ainsi que dans ceux en cours de négociation, et rappelle qu’il est important de s’opposer à des exigences injustifiées en matière de localisation des données; demande à la Commission de développer une stratégie en matière de commerce numérique qui tienne compte des possibilités qu’il offre aux petites et moyennes entreprises en facilitant l’accès aux marchés mondiaux; | 3.souligne l’importance croissante des services, en particulier des services numériques, et notamment leur rôle accru dans le commerce des marchandises (mode 5), les flux de données et le commerce électronique dans le cadre du commerce international; insiste sur la nécessité de renforcer les règles internationales régissant ces secteurs afin de garantir des avantages concrets pour les consommateurs, un meilleur accès aux marchés étrangers pour les entreprises européennes et le respect des droits fondamentaux partout dans le monde, notamment de la protection des données et de la vie privée; souligne que la protection des données à caractère personnel n’est pas négociable dans les accords commerciaux, estime que les accords commerciaux devraient servir à renforcer les droits numériques des citoyens et rappelle sa position sur la protection des données et le commerce électronique formulée dans sa résolution intitulée «Vers une stratégie pour le commerce numérique»; souligne que la politique commerciale de l’Union peut jouer un rôle essentiel dans la réduction de la fracture numérique; encourage la Commission à promouvoir la stratégie pour le commerce numérique dans les négociations d’ALE en cours et à venir, ainsi qu’au sein de l’OMC; demande que des chapitres sur le commerce numérique soient inclus dans tous les accords commerciaux futurs ainsi que dans ceux en cours de négociation, et rappelle qu’il est important de s’opposer à des exigences injustifiées en matière de localisation des données; demande à la Commission de développer une stratégie en matière de commerce numérique qui tienne compte des possibilités qu’il offre aux petites et moyennes entreprises en facilitant l’accès aux marchés mondiaux***, ainsi que de la nécessité de contrer les effets négatifs pour l’emploi et la concentration excessive des richesses générés par le commerce électronique***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>8</NumAm>

Amendement <NumAm>8</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 8</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 8.prend acte du blocage des négociations plurilatérales de l’accord sur le commerce des services (ACS) et de l’accord sur les biens environnementaux; demande à l’Union de faire preuve d’initiative ***pour permettre*** la ***reprise*** de ***ces deux processus*** de ***négociation, sur la base de la position du Parlement européen pour ce qui est de l’ACS***; | 8.prend acte du blocage des négociations plurilatérales de l’accord sur le commerce des services (ACS) et de l’accord sur les biens environnementaux; demande à l’Union de faire preuve d’initiative ***en ce qui concerne*** la ***mise à jour*** ***de* *l’accord GATS, afin*** ***de* *faire face aux nouveaux défis du changement technologique, avec tous les autres États parties à l’OMC***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>9</NumAm>

Amendement <NumAm>9</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Anne-Marie Mineur, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Sofia Sakorafa, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos, Barbara Spinelli</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 9.souligne que plusieurs accords de libre-échange, comme les accords commerciaux avec le Canada et l’Équateur, les dispositions de l’accord de libre-échange approfondi et complet incluses dans l’accord d’association UE-Ukraine et plusieurs APE avec des pays africains, sont entrés en vigueur pleinement ou à titre provisoire et que des accords commerciaux avec Singapour, le Viêt Nam et le Japon ont été conclus depuis la publication de la stratégie «Le commerce pour tous»; insiste sur la nécessité de fournir un soutien politique et administratif suffisant pour que les accords commerciaux puissent être conclus et ratifiés en temps utile***; appuie le processus actuel de modernisation des accords commerciaux avec le Chili et le Mexique; rappelle son souhait que soient entamées les négociations avec l’Australie et la Nouvelle-Zélande, en tenant compte de ses positions;*** | 9.souligne que plusieurs accords de libre-échange, comme les accords commerciaux avec le Canada et l’Équateur, les dispositions de l’accord de libre-échange approfondi et complet incluses dans l’accord d’association UE-Ukraine et plusieurs APE avec des pays africains, sont entrés en vigueur pleinement ou à titre provisoire et que des accords commerciaux avec Singapour, le Viêt Nam et le Japon ont été conclus depuis la publication de la stratégie «Le commerce pour tous»; insiste sur la nécessité de fournir un soutien politique et administratif suffisant pour que les accords commerciaux puissent être conclus et ratifiés en temps utile***, ce qui nécessitera d’associer*** le ***public par une transparence accrue sur les mandats conférés par*** le ***Conseil dans les différentes négociations commerciales, ainsi*** ***que*** ***sur le contenu des négociations en cours*** et ***les autres projets d’accords*** de ***commerce et d’investissement***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>10</NumAm>

Amendement <NumAm>10</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Kateřina Konečná, Sofia Sakorafa, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Lola Sánchez Caldentey</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 13</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| ***13. rappelle que la Commission a annoncé à plusieurs reprises le lancement de négociations en matière d’investissement avec Hong Kong et Taïwan, et l’invite à achever les travaux préparatoires afin d’ouvrir officiellement, dans les meilleurs délais, les négociations sur les accords en matière d’investissement;*** | ***supprimé*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>11</NumAm>

Amendement <NumAm>11</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 25</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 25.demande instamment à la Commission et aux États membres d’œuvrer davantage, notamment au moyen d’outils numériques, à la suppression de ***tout obstacle administratif et de*** toute charge superflue, à la simplification technique ainsi qu’à l’accompagnement des entreprises dans leurs démarches visant à bénéficier des accords et instruments commerciaux; | 25.demande instamment à la Commission et aux États membres d’œuvrer davantage, notamment au moyen d’outils numériques, à la suppression de toute charge superflue, à la simplification technique ainsi qu’à l’accompagnement des entreprises dans leurs démarches visant à bénéficier des accords et instruments commerciaux; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>12</NumAm>

Amendement <NumAm>12</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Anne-Marie Mineur, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Kateřina Konečná, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 37</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 37.rappelle que les accords commerciaux ne peuvent pas entrer en vigueur avant leur ratification par ***le Parlement européen***, y compris dans le cas des chapitres commerciaux des accords d’association; estime que la pratique consistant à attendre l’approbation du Parlement avant d’appliquer à titre provisoire des accords politiquement importants doit être respectée sur le plan horizontal, comme la commissaire Mme Malmström s’est engagée à le faire lors de son audition du 29 septembre 2014; | 37.rappelle que les accords commerciaux ne peuvent pas entrer en vigueur avant leur ratification par ***les parlements concernés***, y compris dans le cas des chapitres commerciaux des accords d’association; estime que la pratique consistant à attendre l’approbation du Parlement avant d’appliquer à titre provisoire des accords politiquement importants doit être respectée sur le plan horizontal, comme la commissaire Mme Malmström s’est engagée à le faire lors de son audition du 29 septembre 2014; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>13</NumAm>

Amendement <NumAm>13</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Dimitrios Papadimoulis, Kateřina Konečná, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 42</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 42.fait observer que les marchés publics de l’Union sont les plus ouverts au monde; s’inquiète du non-respect par certains partenaires des dispositions des ALE de l’Union en matière d’accès aux marchés publics, au détriment des entreprises de l’Union, et de l’accès très limité aux marchés publics dans certains pays tiers; demande à la Commission de s’efforcer d’obtenir davantage accès aux marchés publics des pays tiers et d’envisager des mesures, conformes aux règles de l’accord sur les marchés publics (AMP), qui puissent être utilisées lorsque des pays tiers donnent un accès prioritaire aux marchés publics à leurs entreprises; invite la Commission à collecter et à publier des données sur le recours, par les entreprises, aux dispositions relatives aux marchés publics dans les ALE, afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les entreprises de l’Union; | 42.fait observer que les marchés publics de l’Union sont les plus ouverts au monde; s’inquiète du non-respect par certains partenaires des dispositions des ALE de l’Union en matière d’accès aux marchés publics, au détriment des entreprises de l’Union, et de l’accès très limité aux marchés publics dans certains pays tiers; demande à la Commission de s’efforcer d’obtenir davantage accès aux marchés publics des pays tiers et d’envisager des mesures, conformes aux règles de l’accord sur les marchés publics (AMP), qui puissent être utilisées lorsque des pays tiers industrialisés donnent un accès prioritaire aux marchés publics à leurs entreprises; invite la Commission à collecter et à publier des données sur le recours, par les entreprises, aux dispositions relatives aux marchés publics dans les ALE, afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les entreprises de l’Union; ***invite la Commission à commander une étude sur les incidences de la libéralisation des marchés publics sur les véritables PME;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>14</NumAm>

Amendement <NumAm>14</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Kateřina Konečná, Sofia Sakorafa, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 44</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 44.rappelle que la politique commerciale commune doit contribuer à la mise en avant des valeurs défendues par l’Union, visées à l’article 2 du traité UE, ainsi qu’à la poursuite des objectifs définis à l’article 21 tels que le renforcement de la démocratie et de l’état de droit, le respect des droits de l’homme, ainsi que des droits et des libertés fondamentaux, l’égalité, le respect de la dignité humaine et la protection de l’environnement et des droits sociaux; estime que la réalisation de ces objectifs nécessite des actions résolues et durables de la part de la Commission; souligne que le programme de développement durable des Nations unies à l’horizon 2030 et l’accord de Paris sur le climat fournissent des références de base permettant de mesurer la contribution de la politique commerciale de l’Union aux objectifs mondiaux convenus en matière de développement durable; | 44.rappelle que la politique commerciale commune doit contribuer à la mise en avant des valeurs défendues par l’Union, visées à l’article 2 du traité UE, ainsi qu’à la poursuite des objectifs définis à l’article 21 tels que le renforcement de la démocratie et de l’état de droit, le respect des droits de l’homme, ainsi que des droits et des libertés fondamentaux, l’égalité, le respect de la dignité humaine et la protection de l’environnement et des droits sociaux; estime que la réalisation de ces objectifs nécessite des actions résolues et durables de la part de la Commission; souligne que le programme de développement durable des Nations unies à l’horizon 2030 et l’accord de Paris sur le climat fournissent des références de base permettant de mesurer la contribution de la politique commerciale de l’Union aux objectifs mondiaux convenus en matière de développement durable; ***invite la Commission à procéder à une évaluation des contradictions existantes entre ces objectifs et la politique commerciale internationale de l’UE, afin de réorienter cette dernière en conséquence, entre autres au moyen d’une approche plus orientée sur le commerce intrarégional et interrégional;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{23/05/2018}23.5.2018</Date> <ANo>A8-0166</ANo>/<NumAm>15</NumAm>

Amendement <NumAm>15</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Helmut Scholz, Lola Sánchez Caldentey, Stelios Kouloglou, Patrick Le Hyaric, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Sofia Sakorafa, Dimitrios Papadimoulis, Kostadinka Kuneva, Kostas Chrysogonos, Kateřina Konečná</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0166/2018

<Rapporteur>Tokia Saïfi</Rapporteur>

<Titre>rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique commerciale commune</Titre>

<DocRef>2017/2070(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 49</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 49.réaffirme son soutien à l’intégration de dispositions ambitieuses sur la lutte contre la corruption dans tous les futurs accords commerciaux relevant de la compétence exclusive de l’Union; salue la présence de dispositions anticorruption dans les négociations en cours sur la modernisation de l’ALE UE-Mexique et de l’accord d’association UE-Chili; rappelle que les ALE constituent un cadre approprié pour accroître la coopération en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et l’évasion fiscale; | 49.réaffirme son soutien à l’intégration de dispositions ambitieuses sur la lutte contre la corruption dans tous les futurs accords commerciaux relevant de la compétence exclusive de l’Union; salue la présence de dispositions anticorruption dans les négociations en cours sur la modernisation de l’ALE UE-Mexique et de l’accord d’association UE-Chili; rappelle que les ALE constituent un cadre approprié pour accroître la coopération en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et l’évasion fiscale***, et demande à la Commission d’en tenir compte, par exemple en exigeant des engagements contraignants de la part de tous les pays tiers, en ajoutant ces chapitres si nécessaire aux négociations déjà finalisés***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

</RepeatBlock-Amend>